



Réunion du bureau Gazelec 37 Golf du 28 février 2019

Participants : P. DUDEK (Président) - F. GROUSSET - P. ROQUEL – JY. BILLON — D. LE GOAREGUER – O. CHERY - JM. VIOLAIN

Absent excusé : A. BEAUCHET

1. **Point budgétaire**

Cotisations 2019

A ce jour 52 adhérents sont à jour et on observe une quinzaine de personnes en delta par rapport à 2018. Un bilan complémentaire sera préparé par le nouveau trésorier (transfert de fonction en cours) avant d'éventuelles relances. Ce fichier servira ensuite de support pour la mise à jour de la liste de diffusion du site Web. **Il est rappelé que les non adhérents ne peuvent pas s'inscrire pour les cours 2019 à Ballan ou aux stages, ni aux sorties loisirs, et encore moins aux compétitions golfigues.**

Une information régulière de la liste des adhérents auprès de Jean-Michel et du bureau est à faire par le trésorier pour la mise à jour de la liste de diffusion du site WEB.

Contribution des joueurs pour green fee compétitions 2019

Pour ce qui est du paiement du droit de jeu de 10€ pour le golf Entreprise et le CHIC et des 50% des green fees pour les autres compétitions, il est décidé que la collecte se fasse sous la responsabilité du Capitaine de chacune des équipes : Jean-Yves Billon pour la D2A, Dominique pour la D2B, Denis pour le CHIC, Olivier pour la Coupe de France, Francis pour le Championnat retraités (ou le suppléant désigné si le capitaine est absent).

Une information est à prévoir sur ces modalités par les capitaines dans les convocations de leurs joueurs.

Recouvrement cours collectifs de Ballan

Le problème concernant certains cours à Ballan est évoqué (disponibilité de l'enseignant inférieure à la prévision initiale pour raisons personnelles, conduisant à des cours annulés). Ce sujet sera abordé avec le golf de Ballan pour sécuriser la dispense des nouveaux cours programmés de mars à juin.

Au-delà, une relance sera faite auprès d'un adhérent pour le solde du paiement des cours de fin 2018.

Re prévision du budget 2019

Au regard du budget analytique fait par Jean-Michel et remis au trésorier, il apparaît que nous disposerons probablement courant 2019 d'une marge qui pourrait être utilisée pour organiser une rencontre entre les équipes D2A et D2B. Une sortie loisirs sur 2 jours pourrait également être organisée.

Le trésorier présentera un point budgétaire régulier lors des prochaines réunions de bureau pour permettre d'affiner ces hypothèses ou pour évoquer les éventuelles difficultés financières rencontrées.

2. Point sur les compétitions 2019

Championnat retraités

Il est décidé de maintenir l'équipe de 4 compétiteurs pour le championnat retraité et de faire jouer tous les inscrits (même ceux inscrits en retard). La prise en charge financière par le GAZELEC reste à 50% du GF pour 4 joueurs seulement. Au delà de l'équipe de 4, il peut y avoir des inscriptions de joueurs complémentaires, moyennant le paiement total du GF par ces joueurs. Ce principe budgétaire est applicable à l'ensemble des championnats pour lesquels seulement 4 joueurs sont attendus par équipe.

Championnat CHIC

Le bureau a débattu du championnat CHIC, organisé en marge de la ligue du Centre, et sur l'intérêt ou non pour le GAZELEC de maintenir son adhésion à ce championnat dans un contexte budgétaire de plus en plus serré. Au final, il est décidé de maintenir notre adhésion pour le moment pour ne pas pénaliser les « ayants droit » qui ne disposent que de ce championnat pour jouer en compétition (avec le championnat individuel également mais sans faculté de se qualifier pour les phases finales).

Un contact sera organisé entre le président du GAZELEC 37 GOLF et le Coordinateur Régional du CHIC afin d'échanger sur ces préoccupations du bureau et sur les éventuels avis émis par les autres clubs.

Le REX de notre fonctionnement interne pour les inscriptions aux différentes journées de compétition sera également abordé à cette occasion. Il sera proposé de séparer en 2020 les missions assurées actuellement par le coordinateur du CHIC pour l'ensemble des clubs inscrits (*animateur/responsable de la compétition CHIC*) et pour le compte du Gazelec (*capitaine de l'équipe CHIC du Gazelec 37*) afin d'éviter toute situation équivoque.

D'autre part, un adhérent « ayant droit » ne pourra pas jouer avec l'équipe du GAZELEC (ayant pris sa licence et étant rattaché à une autre AS d'une autre entreprise).

3. Points divers

- Rappel du TGO qui aura lieu le week-end des 11 et 12 Mai sur le golf de la Presqu'île du Cotentin
- Point sur les inscriptions aux cours 2019 à Ballan, mis en ligne sur le site Web
- Lancement imminent de l'enquête pour la 1^{ère} sortie loisir programmée à Tours Ardrée
- Article pour le journal de la CMCAS à faire avant le 15 Mars : pas d'article pour cette fois. Le bureau préfère travailler sur une affiche pour le challenge Gazelec du 14 Septembre avec une invitation à l'initiation Golf (proposée par Tours Ardrée)
- AG du GAZELEC SPORTING CLUB le 5 mars à 17h30 à Stendhal. Point sur la participation à prévoir lors de l'AG 2020 (1 pour 3 adhérents)